

Conditions Générales de Vente de WEdirekt

Septembre 2024

1. OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « Conditions Générales ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par Würth Elektronik France SAS (ci-après « Würth Elektronik ») auprès de clients professionnels (ci-après « Client ») désirant acquérir les produits proposés à la vente en ligne par Würth Elektronik (« ci-après « produit(s) ») sur son site internet <https://www.wedirekt.com/fr-fr/> (ci-après « WEdirekt »). Toute remise ou confirmation de commande comporte, sans réserves, acceptation des présentes Conditions Générales qui prévalent, en toute hypothèse, sur les stipulations contraires émanant du Client.

1.2 Toute stipulation non compatible figurant sur le document de ce dernier est présumée révoquée par les présentes Conditions Générales, sauf si elle est expressément acceptée par écrit par Würth Elektronik.

2. OFFRES COMMERCIALES ET COMMANDES

2.1 Les offres générées sur WEdirekt sont basées sur les données saisies par le Client dans le configurateur en ligne. La validation d'une offre dans le panier donnera lieu à une commande ferme et contraignante pour le Client.

2.2 Sauf accord contraire convenu entre les parties, les images, les dessins, les indications de poids, de mesure, de performance et de consommation ainsi que les autres descriptions du produit figurant dans la documentation annexe à l'offre ne sont que des informations complémentaires à valeur indicative seulement. Elles ne constituent ni un accord, ni une garantie sur la qualité correspondante du produit.

2.3 En cas d'informations contradictoires fournies par le Client, les informations contenues dans la deuxième confirmation de commande envoyée par Würth Elektronik (AR 2/2) et la faisabilité technique prévalent sur les autres informations fournies. Il est entendu entre les parties que l'AR 2/2 est transmis par voie électronique une fois que l'étape de clarification(s) technique(s) entre Würth Elektronik et le Client est terminée.

2.4 Würth Elektronik fabrique uniquement selon ses propres « spécifications WEdirekt ». En raison du modèle commercial de Würth Elektronik, les normes, réglementations, standards et spécifications que le Client peut indiquer au cours du processus de commande ne sont pas pris en compte.

2.5 Sauf convention contraire, une commande est contraignante pour les deux parties dès qu'elle a été confirmée par voie électronique par Würth Elektronik via l'AR 2/2. Une confirmation de commande générée à l'aide de systèmes automatiques, sans reproduction de la signature et du nom, est considérée comme écrite. En cas d'absence de confirmation écrite de la commande par Würth Elektronik, la commande sera réputée acceptée par le Client

dès l'acceptation de la livraison du produit ou la fourniture des services.

3. PRIX

3.1 Le prix indiqué dans l'offre configurée en ligne par le Client est donné à titre indicatif. Le prix ferme et définitif applicable est celui mentionné dans la deuxième confirmation de commande (AR 2/2).

3.2 Les prix sont indiqués hors taxe pour chaque produit. En l'absence d'accord contraire exprès, tous les frais annexes supplémentaires sont facturés au Client séparément (notamment, sans limitation, la TVA au taux légal applicable le jour de l'établissement de la facture, les frais de transport et d'assurance, les frais annexes).

3.3 La TVA doit être mentionnée séparément sur la facture, au taux légal applicable le jour de l'établissement de la facture.

4. CONDITIONS DE LIVRAISON

4.1 Les délais de production sont exprimés en jours ouvrés correspondant à la localisation des sites de production, et commencent à courir lorsque toutes les clarifications techniques nécessaires à la production des produits sont terminées.

4.2 Les dates d'expédition sont uniquement engageantes pour Würth Elektronik lorsqu'elles ont été expressément confirmées sur le deuxième accusé de réception de la commande (AR 2/2). Le cas échéant, elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont maintenues dans la limite du possible.

4.3 Sans limitation, des conditions d'acquisition de matières premières par Würth Elektronik auprès de ses fournisseurs, et/ou des divergences avec les données fournies notamment d'ordre commercial et technique, et/ou la nécessité de se procurer des autorisations officielles, peuvent conduire à des adaptations ultérieures des dates d'expédition.

4.4 Würth Elektronik garantit que les produits commercialisés sur le site WEdirekt sont conformes aux exigences de la norme IPC-A-600 H Classe 2.

4.5 Sauf conditions dérogatoires contraires convenues entre les parties, les livraisons s'effectuent FCA conformément aux Incoterms® 2020.

4.6 Les dates d'expédition convenues sont considérées comme respectées si le produit a été remis à la personne chargée du transport au siège social de Würth Elektronik ou dans l'un des entrepôts de Würth Elektronik avant l'expiration de cette date. Lors de la livraison, en cas de colis manquants ou détériorés, des réserves précises doivent être formulées par le Client sur le récépissé de livraison du transporteur. Le Client se réserve le droit de refuser la livraison du produit dans ce cas. Le Client s'engage également à en informer immédiatement Würth Elektronik et à lui fournir des preuves concrètes.

4.7 Würth Elektronik est en droit d'effectuer des livraisons partielles ou de fournir des prestations partielles dans une mesure raisonnable.

4.8 Les livraisons excédentaires ou incomplètes jusqu'à dix pourcent (10%) de la quantité commandée ne donnent pas droit à des réclamations ou à un refus de réception du produit. La facture sera ajustée en conséquence, ainsi que la demande de paiement.

4.9 Sauf convention expresse contraire, les livraisons et prestations anticipées sont autorisées.

4.10 Si l'empêchement de la livraison est du fait du Client, Würth Elektronik se réserve le droit d'exiger de la part du Client une prise en charge des dépenses supplémentaires, des frais de transport et de stockage.

4.11 Les produits vendus sur WEdirekt ne doivent pas être destinés à des applications militaires ou nucléaires, car ceux-ci peuvent éventuellement nécessiter des autorisations d'exportation. Dans ce cas, le Client doit envoyer sa demande par voie électronique à l'adresse cbt-france@we-online.com.

5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET MODES DE PAIEMENT

5.1. Conditions de règlement

5.1.1 Sauf conditions dérogatoires expresse convenues entre les parties, les paiements doivent être effectués dans les trente (30) jours nets suivant la date de facturation. D'autres conditions de règlement peuvent être accordées au Client par Würth Elektronik sur la base des dispositions de la loi LME (LOI n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie) et prenant en compte l'étude de la solvabilité du Client. Les factures doivent être acquittées dans leur totalité, ce qui exclut toute compensation avec d'autres créances.

5.1.2 Würth Elektronik se réserve le droit de fournir des livraisons et des prestations en suspens contre paiement d'avance à la commande ou dépôt de garantie (i) dans le cas d'une nouvelle relation commerciale, (ii) lorsque le Client a une adresse commerciale à l'étranger ou (iii) dans le cas d'un doute raisonnable quant à l'exécution de l'obligation de paiement de la facture par le Client après la livraison des produits.

5.2. Modes de paiement

5.2.1 Le Client se réserve le droit de choisir un mode de paiement des commandes passées sur WEdirekt parmi ces trois (3) options :

- **Paiement sur facturation** : Le Client règle le montant via virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre de "Würth Elektronik France SAS", conformément aux dispositions stipulées dans l'article 5.1. ci-dessus ;
- **Paiement instantané** : Le Client a la possibilité de procéder au règlement de sa commande au moment de sa passation sur le site, en utilisant les moyens de paiement tels que PayPal ou carte bancaire. Le paiement instantané est considéré comme effectué lorsque le montant de la commande a été débité du compte PayPal ou de la carte bancaire du Client, et qu'il a été transféré avec succès à Würth Elektronik ;
- **Paiement anticipé** : Le Client peut opter pour un paiement d'avance par virement bancaire en se basant sur le montant indiqué dans le deuxième accusé de réception de commande (AR 2/2) envoyé par Würth Elektronik.

5.2.2 Dans le cas où le Client choisit le paiement instantané lors de la passation de commande sur WEdirekt, le montant à régler est basé sur les informations fournies par le Client et confirmées sur le premier accusé de réception (AR 1/2). Ce montant peut être soumis à des modifications suite à l'analyse détaillée des données techniques et faisant l'objet d'un deuxième accusé de réception (AR 2/2) confirmant le montant ferme et définitif. Dans ce cas, Würth Elektronik se réserve le droit d'exiger le règlement de la différence via un lien électronique sécurisé envoyé au Client.

5.2.3 Un paiement n'est considéré comme effectué que lorsque Würth Elektronik dispose effectivement de son montant. Dans le cas d'un chèque, le paiement n'est considéré comme effectué que lorsque le chèque est honoré sans réserves et sans frais.

5.3. Défaut de paiement

5.3.1 De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Würth Elektronik, le défaut de paiement des produits à échéance fixée entraînera les dispositions suivantes :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu et le moment de la livraison des produits (toutes les commandes sont concernées);
- toute somme non payée, à l'échéance figurant sur la facture, donnera lieu à l'application de pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal;
- toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée à titre de clause pénale, non réductible, d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est applicable (en application du décret n°2012-1115) en plus de la majoration prévue au point 3.

5.3.2 Würth Elektronik se réserve le droit d'exiger des paiements d'acomptes ou des prestations de sûreté appropriés, ou de suspendre les livraisons en cours, voire de refuser la poursuite de l'exécution de tout contrat en vigueur entre les parties, auquel cas le Client sera informé par une notification écrite.

5.3.3 Le Client s'oblige à prévenir immédiatement Würth Elektronik de toute difficulté concernant sa capacité à honorer son obligation de paiement ou de toute saisie judiciaire opérée par des tiers sur les produits. Cette clause demeure totalement applicable en cas de redressement judiciaire ou de liquidation des biens.

6. TRANSFERT DES RISQUES & RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

6.1. Transfert des risques

6.1.1 Sauf convention contraire expresse, la livraison est FCA conformément aux Incoterms®2020. Pour les envois à destination de la France métropolitaine, et les pays de l'Espace Economique Européen, le transfert des risques sera réalisé à la livraison des produits, dès la signature du bon de livraison au lieu de destination convenu entre les parties.

6.1.2 Il appartient au Client de veiller à la bonne conservation des produits et à contracter les assurances nécessaires à la couverture des risques de perte, de détérioration ou de vol.

6.1.3 Si la remise ou l'expédition est retardée pour des raisons imputables au Client, le risque est transféré au Client le jour où le produit est prêt à être expédié et Würth Elektronik en informe le Client.

6.2. Réserve de propriété

Würth Elektronik se réserve la propriété de l'ensemble des produits faisant l'objet des présentes Conditions Générales et ce jusqu'au complet paiement du prix par le Client, et quelle que soit la date de livraison desdits produits. Le Client s'interdit donc, en cas de paiement incomplet, de disposer des produits pour les revendre, les céder, les louer ou les transformer (Loi 80-335 du 12 mai 1980).

7. RÉCLAMATIONS POUR NON-CONFORMITÉ

7.1 Würth Elektronik fabrique ses produits selon l'état de la technique en vigueur au moment de la conclusion de la commande. Ces produits sont conçus pour être utilisés dans des équipements électroniques généraux, conformément à la fiche technique du produit et/ou d'autres documents techniques d'accompagnement. Toute utilisation prévue allant au-delà de l'utilisation habituelle des produits ou exigeant une qualité prédéfinie ou une application d'une norme spécifique (en particulier toute utilisation relevant de la sécurité, par exemple dans l'aéronautique, le militaire, le spatial, le nucléaire, le médical, le transport tel que le ferroviaire ou l'automobile) doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de Würth Elektronik, tel que précisé dans les spécifications du produit. Le Client ne doit pas modifier le produit; en particulier, il ne doit pas modifier ou supprimer les avertissements existants concernant les risques liés à une utilisation inappropriée du produit.

7.2 En cas de violation de cette obligation, le Client est tenu d'indemniser Würth Elektronik et de la dégager de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers au titre de la responsabilité du fait des produits, dans la mesure où le Client est responsable du défaut.

7.3 Si Würth Elektronik doit procéder à un rappel de produit ou émettre un avertissement en raison d'un défaut du produit, le Client doit assister Würth Elektronik et prendre toutes les mesures ordonnées par Würth Elektronik, dans la mesure où celles-ci ne représentent pas une charge déraisonnable pour le Client.

7.4 Le Client s'engage à contrôler les produits livrés lors de leur réception et d'informer Würth Elektronik par écrit et sans délai des défauts apparents qui ont pu être identifiés lors de ce contrôle, en précisant les détails du défaut. Les droits du Client en matière de réclamation exigent qu'il ait rempli ses obligations légales de contrôle et de notification des défauts.

7.5 Si le Client ne procède pas au contrôle du produit dès sa réception et/ou ne signale pas les défauts apparents, Würth Elektronik ne pourra être tenu pour responsable du défaut.

7.6 Le Client est également tenu d'informer Würth Elektronik, sous forme écrite, des défauts cachés immédiatement après leur découverte. Par "immédiatement", on entend une notification écrite envoyée à Würth Elektronik dans un délai d'un (1) an suivant la découverte du/des prétendu(s) défaut(s) caché(s) après un contrôle adéquat de sa part.

7.7 Il n'y a pas de droit à la garantie pour les défauts qui sont dus à l'usure normale, à une manipulation inappropriée par le Client ou un tiers, ou à des modifications ou réparations du produit qui ont été effectuées par le Client ou un tiers de manière inappropriée et sans accord préalable de Würth Elektronik. Il en va de même pour les défauts qui peuvent être imputés au Client ou qui résultent de raisons techniques autres que le défaut initial. Le Client doit notamment respecter les recommandations d'utilisation, de stockage et/ou d'entretien de Würth Elektronik. Würth Elektronik n'assume aucune responsabilité pour les dommages qui sont causés par ou peuvent être attribués à une violation des obligations susmentionnées du Client.

7.8 Tout excédent de livraison, ainsi que tout matériel non conforme ou défectueux sera retourné, aux frais de Würth Elektronik sous réserve d'accord préalable de ce dernier spécifié par un N° de retour d'autorisation de produit (RMA). Aucun retour ne sera accepté sans autorisation écrite préalable de Würth Elektronik.

7.9 La période de garantie des produits est de douze (12) mois à compter de la date de livraison. Würth Elektronik est responsable des défauts du produit qui sont prouvés et détectés pendant cette période de garantie. La garantie de Würth Elektronik est strictement limitée au remplacement dans un délai raisonnable ou au remboursement au choix de Würth Elektronik des produits reconnus défectueux ou non conformes, à sa discrétion et après examen par ses soins. Le remplacement éventuel ne pourra en aucun cas justifier un retard ou un refus du Client de régler les factures.

7.10 Si une Réclamation (telle que définie ci-dessous) est jugée justifiée conformément à la présente clause, Würth Elektronik est responsable des coûts associés à la fourniture d'un produit de remplacement, y compris le fret national, conformément à la législation en vigueur. Aux fins de la présente disposition, on entend par "Réclamation" un avis écrit soumis par le Client à Würth Elektronik, spécifiant le défaut présumé des produits fournis.

7.11 Les surfaces de soudure des produits sont sujettes à un processus de vieillissement. Pour cette raison, des périodes de garantie réduites s'appliquent selon la finition et à compter du date code des produits et sous réserve de stockage et manipulations dans des conditions optimales :

- Finition: Hot Air Levelling (HAL) sans plomb : douze (12) mois ;
- Finition: Nickel/Or chimique (Ni/Au) : douze (12) mois;
- Finition Etain chimique (Sn) : six (6) mois.

8. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Würth Elektronik, en sa qualité de fournisseur des produits, sera responsable des vices cachés ou malfaçons pouvant affecter les produits livrés ainsi que de toute infraction qui pourrait être relevée par tout organisme professionnel et agréé de contrôle. Würth Elektronik est tenu de réparer exclusivement les dommages directs, matériels et immatériels dument prouvés qui résulteraient des vices, manquements et non-conformités. Le montant maximum de la responsabilité de Würth Elektronik, tous dommages directs matériels et immatériels confondus, est limité au montant de la police d'assurance de Würth Elektronik.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX LOGICIELS ET AUTRES PRODUITS PROTÉGÉS, INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DE COOPÉRATION

9.1 Le Client s'engage à informer Würth Elektronik sans délai de toute revendication par des tiers de droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits fournis par Würth Elektronik. Würth Elektronik a le droit, mais non l'obligation, d'assumer la défense juridique à ses propres frais et sous sa propre responsabilité.

9.2 Le Client garantit que les produits et services fournis, en particulier les dessins servant de base aux commandes spécifiques des clients, sont exempts de droits de propriété de tiers. En cas de vices de titre, le Client indemniserait Würth Elektronik de toutes les revendications correspondantes de tiers, sauf si le Client n'est pas responsable du vice de titre.

9.3 Sauf accord contraire dans des cas individuels, Würth Elektronik conserve les droits de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents ou supports fournis au Client, tels que, notamment, mais sans s'y limiter, les dessins, illustrations, graphiques, esquisses, calculs, descriptions, plans, modèles, échantillons ou pièces d'échantillons, spécifications techniques, documentation, supports de données et programmes logiciels. Ces documents et supports doivent être utilisés exclusivement pour l'exécution contractuelle et ne doivent pas être mis à la disposition de tiers sans le consentement écrit exprès de Würth Elektronik. Sur demande, le Client doit restituer les éléments susmentionnés à Würth Elektronik dans leur intégralité et détruire toutes les copies faites s'ils ne sont plus nécessaires dans le cours normal des affaires ou si les négociations ne conduisent pas à la conclusion d'un contrat. Cette disposition ne s'applique pas aux copies de sauvegarde effectuées de manière routinière dans le cadre des flux de données électroniques, ni aux informations confidentielles et aux copies de celles-ci que l'autre partie contractante doit conserver en vertu de la loi applicable.

10. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, rendant impossible l'exécution de ses obligations par l'une des parties, les effets de la commande seront suspendus, et ce, sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due à l'autre partie. Dans le cas où l'événement de force majeure durerait plus de deux (2) mois, chacune des parties aura le droit de résilier la commande en totalité, moyennant un avis adressé à l'autre partie et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due à l'autre partie.

11. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations relatives directement ou indirectement aux commandes, concernant les parties, notamment leurs activités, tarifs et finances, sont de nature confidentielle. À ce titre, les parties sont tenues de respecter la confidentialité de toutes les informations reçues divulguées entre elles. La partie réceptrice n'est pas autorisée à enregistrer, divulguer, copier ou utiliser ces informations sans l'accord exprès préalable de la partie divulgatrice. Les parties doivent s'assurer, par le biais d'accords contractuels appropriés avec leurs employés et agents travaillant pour leur compte, que ces personnes s'abstiennent également d'utiliser, de divulguer, de copier et d'enregistrer sans autorisation de tels

secrets commerciaux à leurs propres fins. L'engagement de confidentialité est valable pendant toute la durée de la commande, et se poursuit pendant cinq (5) ans à compter de l'expiration de cette dernière.

12. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

12.1 Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions. Le Client s'engage à ne pas exporter de marchandises vers un pays si, dans ce cas, le droit applicable, en particulier le droit de l'Union européenne, est violé. Le Client s'engage également à ne pas revendre à des tiers, en violation du droit de l'Union européenne. Le Client confirme qu'il n'est pas détenu ou contrôlé (directement ou indirectement) par une personne physique ou morale faisant l'objet de sanctions applicables.

12.2 Le Client assure de ne pas vendre, exporter ou réexporter les produits livrés, dans la mesure où ils sont soumis aux dispositions de l'article 12g du Règlement (UE) 833/2014, directement ou indirectement, à la Fédération de Russie ou pour une utilisation en Fédération de Russie. Le Client assure également de ne pas vendre, exporter ou réexporter les produits livrés, dans la mesure où ils sont soumis aux dispositions de l'article 8g du Règlement (UE) 765/2006, directement ou indirectement, à la Biélorussie ou pour une utilisation en Biélorussie. En outre, le Client s'engage à ne pas utiliser de droits de propriété intellectuelle, secrets commerciaux ou autres informations dans le matériel ou les informations vendus, concédés sous licence ou autrement transférés en relation avec les ventes, exportations ou réexportations non autorisées mentionnées dans cette clause et à interdire à tout sous-licencié potentiel de ces droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux de faire de même.

12.3 Le Client fera de son mieux pour s'assurer que la disposition de la clause 12.2 n'est pas contrecarrée par des tiers dans la chaîne commerciale ultérieure, en particulier par des revendeurs potentiels.

12.4 Le Client mettra en place et maintiendra un mécanisme de surveillance adéquat pour empêcher la contournement de la disposition de la clause 12.2 par des tiers dans la chaîne commerciale ultérieure ou par des revendeurs potentiels.

12.5 Toute violation des dispositions 12.2., 12.3. et 12.4. ci-dessus constituera une violation matérielle du contrat et donnera à Würth Elektronik le droit de résilier la relation d'approvisionnement avec effet immédiat et d'annuler les commandes déjà confirmées sans délai. En outre, le Client indemniserait Würth Elektronik de tous les coûts, revendications de tiers et autres désavantages (par exemple, des amendes) résultant de la violation d'une obligation en vertu des clauses ci-dessus 12.1 à 12.4. Cela ne s'applique pas si le Client n'est pas responsable de cette violation de devoir. En outre, Würth Elektronik aura le droit de demander une pénalité contractuelle d'un montant de 5 % du prix de vente des produits vendus en violation des dispositions de ce règlement. Toute autre réclamation en dommages-intérêts demeure inchangée.

12.6 Le Client est tenu d'informer Würth Elektronik de toutes les violations des dispositions 12.1 à 12.4, y compris des activités



pertinentes de tiers qui pourraient contrecarrer l'objectif de la clause 12.2. Sur demande, le Client fournira à Würth Elektronik toutes les informations concernant le respect des obligations en vertu des clauses 12.2, 12.3 et 12.4 dans les deux (2) semaines suivant la simple demande de telles informations. Würth Elektronik informera l'autorité compétente de toutes les violations des dispositions des clauses ci-dessus 12.2, 12.3 et 12.4.

12.7 Ces dispositions ne s'appliquent que dans la mesure où les clauses 12.1 à 12.6 ne contreviennent pas à la législation locale impérative applicable au Client.

12.8 Le Client s'engage, sans être sollicité, à informer Würth Elektronik immédiatement si un produit commandé par le Client pourrait être soumis à des exigences de déclaration liées aux contrôles des exportations. Le Client doit supporter tous les coûts et dommages encourus par Würth Elektronik en raison de la violation de cette obligation, dans la mesure où le Client est responsable de cette violation. La livraison au Client est soumise au respect de ces exigences et ainsi, à d'éventuelles autorisations obligatoires de la part des autorités (par exemple, l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations - BAFA).

13. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chacune des parties s'engage, réciproquement, à présenter des garanties suffisantes au regard des mesures techniques et organisationnelles relatives à la protection des données à caractère personnel. Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679.

14. DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 Les droits et obligations du Client ne peuvent être cédés ou transférés à un tiers qu'avec l'accord exprès préalable et écrit de Würth Elektronik.

14.2 La loi Française est seule applicable aux présentes Conditions Générales, les dispositions de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) étant exclues. Nonobstant toute disposition contraire, en cas de litige, le TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON sera seul compétent à l'exclusion de tous autres, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

14.3 Le fait que Würth Elektronik ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

14.4 Si une disposition des présentes Conditions Générales est ou devient, pour quelque raison que ce soit, invalide ou irréalisable en tout ou en partie, ou si les présentes Conditions Générales sont incomplètes, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions des Conditions Générales. Si tel est le cas, les parties devront, de bonne foi, remplacer la disposition invalide ou irréalisable par une autre stipulation approchant autant que possible l'objectif de la disposition invalide ou irréalisable.

Déclaration environnementale :

L'Homme et l'environnement sont au centre de nos activités chez Würth Elektronik France. Nous nous engageons à utiliser les ressources avec parcimonie dans nos activités de production et nous enregistrons systématiquement les potentiels d'économie d'énergie dans nos processus de production et nos infrastructures de transport. Nous nous efforçons d'identifier des alternatives écologiques dans le choix de nos sources d'énergie et de matières premières et suivons une approche cohérente dans le domaine de la prévention des déchets et du recyclage des produits.

Würth Elektronik France SAS
Circuit Board Technology – CBT
1861, avenue Henri Schneider CS700029
F-69881 Meyzieu Cedex
France